

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :
 en exercice : 19
 Présents : 15
 Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre deux mille dix neuf, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :
 9 novembre 2019

Date d'affichage :
 9 novembre 2019

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET, absent
9. Freddy BIRON, absent	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU, absente	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Freddy BIRON pour Philippe GUERIN
 Natacha QUEVEAU pour Jean Yves COUTANT

Secrétaire de séance :
 Frédéric BOUCARD

Accueil de loisirs : proposition de tarifs pour l'année 2020	15112019_01
---	-------------

PROPOSITIONS DE TARIFS - COMMUNE DE FROIDFOND

ACCUEIL DE LOISIRS

% d'augmentation ALSH	2,00%
------------------------------	-------

uniquement sur les QF de 0 à 900

PROPOSITION DE TARIFS 2020							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2019	0,38	0,41	0,68	0,97	1,34	1,51	1,77
Proposition tarifs à l'heure 2020	0,39	0,42	0,70	0,99	1,34	1,51	1,77
1/2 journée	1,37	1,47	2,45	3,47	4,69	5,29	6,20
1/2 journée + repas	5,16	5,29	6,55	7,86	9,43	10,20	11,37
journée + repas	6,52	6,76	9,00	11,32	14,12	15,48	17,56
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		7,36	9,60	11,68			
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,38						

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2020

QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2019	1,77	1,82	1,87	1,93	2,36	2,41	2,46
Proposition tarifs à l'heure 2020	1,77	1,82	1,87	1,93	2,36	2,41	2,46
1/2 journée	6,20	6,37	6,55	6,76	8,26	8,44	8,61
1/2 journée + repas	11,37	11,59	11,82	12,09	14,02	14,25	14,47
journée + repas	17,56	17,96	18,36	18,84	22,28	22,68	23,08

Repas	3,40
Goûter et petit-déjeuner	0,38

ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE

% d'augmentation PERI	2,00%
-----------------------	-------

uniquement sur les QF de 0 à 900

PROPOSITION DE TARIFS 2020							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2019	0,81	0,87	1,14	1,42	2,24	2,61	2,99
Proposition tarifs à l'heure 2020	0,83	0,89	1,17	1,45	2,24	2,61	2,99
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		0,92	1,20	1,46			

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2020							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2019	2,94	3,08	3,21	3,34	3,46	3,60	3,73
Proposition tarifs à l'heure 2020	2,94	3,08	3,21	3,34	3,46	3,60	3,73

Tarifs conventionnés déterminés par la CAF

Tarifs à voter

Le conseil municipal avec 16 voix pour et une voix contre adopte les nouveaux tarifs ci-dessus.

Convention définissant les modalités de la prestation paie assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée	15112019_02
--	-------------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention, jointe en annexe, définissant les modalités de la prestation « paie » assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement. Délibération réactualisant la longueur de la voirie communale	15112019_03
--	-------------

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 11 octobre 2019 par le secrétaire général de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 51 841 ml appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 54 516 ml soit 2675 ml supplémentaire.

-autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire : aide organisationnelle du département	15112019_04
--	-------------

Monsieur le Maire expose que le Département n'apporte plus d'aide financière aux interventions musique et danse dans les écoles.

Cependant, le Département propose l'accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) aux communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Maintient les interventions musique et danse à l'école Henri Dès pour l'année scolaire 2019-2020
- Accepte l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Services déchets et SPANC : approbation du rapport d'activités.	15112019_05
--	-------------

Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'activités 2018 du service déchets et du SPANC.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces rapports.

APPROBATION DES MONTANTS DEFINITIFS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2019	15112019_06
---	-------------

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lors d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation peut être respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

Le montant des attributions de compensations provisoires à reverser a été communiqué aux communes en janvier 2019. Son montant global évalué à **7 563 094,90 €**, se répartit comme suit :

- BEAUVOIR SUR MER	:	241 934,23 €
- BOIS DE CENE	:	64 000,82 €
- BOUIN	:	30 798,22 €
- CHALLANS	:	6 291 226,81 €
- CHATEAUNEUF	:	41 254,31 €
- FROIDFOND	:	108 924,56 €
- LA GARNACHE	:	464 251,28 €
- SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	:	40 748,34 €
- SAINT GERVAIS	:	36 394,64 €
- SAINT URBAIN	:	17 705,50 €
- SALLERTAINÉ	:	225 856,19 €

Sur cette base, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin de procéder à l'évaluation des charges transférées et de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2019 se

rapportant à la prise en charge par la Communauté de Communes des actions d'animation et de concertation dans les domaines de la prévention des risques d'inondation ainsi que de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupe de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (démarches d'élaboration d'un SAGE ou équivalent).

La CLECT a établi et approuvé un rapport sur les transferts de charges et de ressources. Ce rapport a été transmis aux conseils municipaux le 27 juin 2019 et approuvé à l'unanimité des assemblées délibérantes des communes. Ce rapport prévoit de transférer à la Communauté de Communes 33 221 € par an (correspondant à la totalité des charges constatées dans les budgets communaux en 2018) et en conséquence de diminuer les attributions de compensation des communes.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le montant des charges transférées à la Communauté de Communes liées à la prise en charge du contingent SDIS pour un montant global de 37 340,48 €, et en conséquence de modifier les attributions de compensation des communes.

Enfin, il convient d'ajuster le montant des charges transférées aux communes de BEAUVOIR SUR MER, BOUIN, SAINT-GERVAIS et SAINT-URBAIN de 19 024,99 €, dans le cadre de la restitution de la compétence jeunesse à ces quatre communes. En conséquence les attributions de compensation de ces communes seront augmentées.

L'incidence de ces transferts de charges sur le montant individuel des attributions de compensation des onze communes est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Attributions définitives 2017	Attributions définitives 2018	Animation gestion de la ressource en eau	Evolution du contingent SDIS 2019	Enfance jeunesse	TOTAL attributions de compensation définitives 2019
BEAUVOIR SUR MER	297 360,00 €	247 125,43 €	-4 372,00 €	-5 191,20 €	7 764,10 €	245 326,33 €
BOIS DE CENE	89 371,00 €	69 088,16 €	-1 058,00 €	-5 087,34 €	0,00 €	62 942,82 €
BOUIN	62 872,00 €	33 365,22 €	-2 334,00 €	-2 567,00 €	2 467,54 €	30 931,76 €
CHALLANS	6 586 277,00 €	6 266 517,33 €	-15 536,00 €	24 709,48 €	0,00 €	6 275 690,81 €
CHATEAUNEUF	53 911,00 €	44 545,41 €	-509,00 €	-3 291,10 €	0,00 €	40 745,31 €
FROIDFOND	130 569,00 €	114 904,35 €	-871,00 €	-5 979,79 €	0,00 €	108 053,56 €
LA GARNACHE	524 999,00 €	477 163,57 €	-2 864,00 €	-12 912,29 €	0,00 €	461 387,28 €
SAINTE CHRISTOPHE DU LIGNERON	29 625,00 €	45 289,20 €	-1 584,00 €	-4 540,86 €	0,00 €	39 164,34 €
SAINTE GERVAIS	68 782,00 €	45 819,26 €	-1 408,00 €	-9 424,62 €	4 537,46 €	39 524,10 €
SAINTE URBAIN	38 871,00 €	26 133,85 €	-877,00 €	-8 428,35 €	4 255,89 €	21 084,39 €
SALLERTAINE	267 106,00 €	230 483,60 €	-1 808,00 €	-4 627,41 €	0,00 €	224 048,19 €
Total	8 149 743,00 €	7 600 435,38 €	-33 221,00 €	-37 340,48 €	19 024,99 €	7 548 898,89 €

Les variations observées pour chaque commune conduiraient à fixer le montant total des attributions de compensation définitives à 7 548 898,89 €.

Dans ce cadre, les attributions de compensation définitives devront être adoptées par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité qualifiée et des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, approuver le montant des attributions de compensation définitives qui seront reversées aux communes membres au titre de l'année 2019 telles que présentées ci-avant.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3 -625 en date du 9 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Challans Gois Communauté » au 1^{er} janvier 2017,
- Vu le rapport de la CLECT du 26 juin 2019,
- Vu les délibérations de l'ensemble des communes de Challans Gois Communauté approuvant le rapport de la CLECT,

* APPROUVER les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes « Challans Gois Communauté » au titre de l'année 2019, qui seront reversées aux communes, tels que présentés ci-dessous :

- BEAUVOIR SUR MER	:	245 326,33 €
- BOIS DE CENE	:	62 942,82 €
- BOUIN	:	30 931,76 €
- CHALLANS	:	6 275 690,81 €
- CHATEAUNEUF	:	40 745,31 €
- FROIDFOND	:	108 053,56 €
- LA GARNACHE	:	461 387,28 €
- SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	:	39 164,34 €
- SAINT GERVAIS	:	39 524,10 €
- SAINT URBAIN	:	21 084,39 €
- SALLERTAINE	:	224 048,19 €

Total des transferts reversés aux communes 2019 : + 7 548 898,89 €

↳ Décision du Conseil :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les attributions de compensations 2019.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3	15112019_07
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2315-041		X		Installations matériels et outillages tech	1343.75 €
R	238-041		X		Avances et acomptes	1343.75 €
					TOTAL DEPENSES	1343.75 €
					TOTAL RECETTES	1343.75 €

SYDEV : PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU LIEU DIT LA POUILLERE	15112019_08
---	-------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° 2019.EXT.0456 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique, extension communale au lieu-dit La Pouillère, avec une participation pour la commune de 10 050.00 €. Le conseil municipal avec 16 voix pour et une abstention adopte la présente convention.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Froidfond, le 15 novembre 2019.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2019

Délibérations de la séance :

1. **Accueil de loisirs : proposition de tarifs pour l'année 2020**
2. **Convention définissant les modalités de la prestation paie assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée**
3. **DGF : Dotation Globale de Fonctionnement. Délibération réactualisant la longueur de la voirie communale**
4. **Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire : aide organisationnelle du département**
5. **Services déchets et SPANC : approbation du rapport d'activités.**
6. **Approbation des montants définitifs des attributions de compensations 2019**
7. **Budget principal : Décision modificative du budget n°3**
8. **Sydev : proposition technique et financière pour l'extension du réseau électrique au lieu-dit la Pouillère**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT